



TENDER AMENDMENT

RETURN BIDS TO:

Parks Canada Agency
635 – 8 Avenue S.W., Suite 1300
Calgary, AB T2P 3M3
Bid Fax: (403) 292-4475

The referenced document is hereby amended: unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the contract remain the same.

Issuing Office:

Parks Canada Agency
635 – 8 Avenue S.W., Suite 1300
Calgary, AB T2P 3M3

MODIFICATION D'APPEL D'OFFRES

RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Agence Parcs Canada
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300,
Calgary, AB T2P 3M3
N° de télécopieur pour soumissions : (403) 292-4475

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada
635 – 8 Avenue S.O., pièce 1300
Calgary (AB) T2P 3M3

Title: Travaux d'amélioration du terrain de camping de Rock Creek, parc national du Canada des Prairies		
Solicitation No.: / N° de l'invitation : 5P420-16-5170/A	Amendment No.: / N° de modification de l'invitation : 003	Date: August 29, 2016 Date : 29 août 2016
GETS Reference No.: / N° de référence de SEAG : PW-16-00742607		
Solicitation Closes: / L'invitation prend fin :		
At: 02:00 PM	On: August 30, 2016	Time Zone: Mountain Daylight Time (MDT)
À : 14h00	Le : 30 août 2016	Fuseau horaire : Heure avancée des Rocheuses (HAR)
Address Inquiries to: / Adresser toute demande de renseignements à : Nicole Levesque-Welch		
Telephone No.: / N° de téléphone : (403) 292-4691	Fax No.: / N° de télécopieur : (403) 292-4475	Email Address: / Courriel : nicole.levesque-welch@pc.gc.ca
TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)		
Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur/de l'entrepreneur		
Address - Adresse		
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur		
Title - Titre		
Signature		Date



MODIFICATION 003

La présente modification vise à répondre à des questions posées en réponse à la demande de soumissions 5P420-16-5170/A :

A. QUESTIONS ET RÉPONSES

- Q26. Selon les spécifications du câble, un fil de mise à la terre **dénuqué** conforme au Code canadien de l'électricité (CCE) doit être installé par le fabricant (dans ce cas-ci, le conducteur sera un câble « de mise à la masse », comme il est défini dans le CCE de 2015) et doit être terminé comme il est spécifié ci-dessus. Est-ce que vous demandez que l'on fournisse et installe un conducteur distinct pour chaque circuit de dérivation et aussi, qu'on le mette à la masse au panneau? (D'après le CCE, cela n'est pas nécessaire et fera grandement augmenter les coûts.)
- R26. Non, un conducteur distinct n'est pas nécessaire. Le système doit être mis à la terre ou à la masse avec le câble spécifié ACWU.
- Q27. Les documents ne mentionnent pas si Sask Power fournira l'alimentation entre le transformateur et notre kiosque. Est-ce que nous devons fournir l'alimentation et les câbles?
- R27. L'entrepreneur doit fournir tous les câbles d'alimentation entre les transformateurs et les kiosques électriques. Les tailles des câbles sont indiquées dans les tableaux de la feuille E4.0. Tous les kiosques doivent être mis à la terre ou mis à la masse au transformateur.
- Q28. Sur le dessin E1, schéma à lignes unifilaires, il n'est pas indiqué qui doit fournir l'alimentation entre le kiosque et le transformateur, ni ce qui doit être fourni.
- R28. L'entrepreneur doit fournir tous les câbles d'alimentation entre les transformateurs et les kiosques électriques. Les tailles des câbles sont indiquées dans les tableaux de la feuille E4.0. Tous les kiosques doivent être mis à la terre ou mis à la masse au transformateur.
- Q29. Sur le dessin E4, l'alimentation de chaque panneau est indiquée, mais habituellement, cela doit être fait par le fabricant et seulement depuis le point de terminaison du service public au disjoncteur principal du panneau de distribution.
- R29. Les tailles des câbles sont indiquées dans les tableaux de la feuille E4.0.
- Q30. Pouvons-nous utiliser un câble RWU plutôt qu'un câble ACWU?
- R30. Un câble blindé est requis.
- Q31. Quelle quantité de semences doit être utilisée par acre, hector, etc?
- R31. 50kg/HA

B. ADDENDA

Sur la feuille E5.0, à la figure du socle de 50 A pour VR, remplacer les prises L6-50R et L5-30R par des prises 6-50R et 5-30R.

Sur la feuille E5.0, à la figure du socle de 30 A pour VR, remplacer les prises L5-30R par des prises 5-30R.

Tous les autres termes et conditions resteront inchangés